François Esparron

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1743.

Né à Puimoisson (Bsses Alpes), le 1720

Mort à , le 1802

Révolution

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : Laure : Histoire de N.D. de Grâces, Marseille, 1886.

Abbé Julien : Histoire de N.D. de la Dalbade, Toulouse, 1891.

MM. 612 , **page** , **N°** 2821 de ma copie

Le Confrère François Esparron, acolythe

Né à Guymoisson dioc Riez, 23 ans

Fils de Balthazard Esparron, maître pelletier et Catherine Lady

Humanités et philo

Entré à ~~Paris~~ aix le , vêtu le 28 oct. 1743

Pension :

Le P. François Eparron

N. D. des Anges en Provence
1788-89

1789-90 "

1790-91 N. D. Grâces Provence

Le P. François Esparron

M. M. 607, 5e catalogue, N. 623 =

François Esparron, de Puimoisson diocèse de Riez, entré à Aix en 1743.
prêtre en juin 1746

Mon catalogue = François Esparron, du diocèse de Riez, entré en 1743, prêtre en juin 1746.

Listes des assemblées =

1749	Toulon	act.
1752	Marseille	
1755	La Ciotat	supérieur
1758	"	"
1761	Toulouse	"
1764	"	"
1767	"	
1770	"	
1773	"	
1776	"	
1779	N.D. de Grâces	"
1782	"	"
1785	"	
1788	"	

Liste d'avril 1790 =

François Esparron à N.D. de Grâces de Cotignac,
âgé de 70 ans, entré en octobre 1743, prêtre ~~au~~ le 6 juin 1746.

Laure : Histoire de N.D. de Grâces, Marseille, 1886.

"Le Père Esparron se retira à Aups (Non), au diocèse de Riez, dont il était originaire."
prêta serment à la constitution civile le 25 Nov 1792 et quitte la maison de Cotignac le 3 X. 1792

Puimoisson, (Basses Alpes) arrondis. de Digne, canton de Riez.

T.S.V.P.

M.M. 613, p. 28, N. 114 =

François Esparron, né à Puimoisson, diocèse de Riez en 1720
reçu le 28 octobre 1743, prêtre le 6 juin 1746
supérieur et curé à la Dalbade de Toulouse de 1762 à 1779.
supérieur à N.D. de Grâces en Provence, de 1780 à 1783.

Abbé Julien : Histoire de la paroisse N.D. de la Dalbade. Toulouse, Privat, 1891, in 8 =

p. 389 =

Le Père François Esparron (curé de 1762 à 1779) était natif d'Aups [Non] en Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le Var. Religieux [Non] de l'ordre dès 1745 [Non], il fut nommé supérieur de la communauté de Toulouse en 1761 et curé de la Dalbade en 1762. Il reçut ses pouvoirs de l'archevêque Arthur Richard de Dillon et son installation eut lieu le 28 mars (archives de la Hte Garonne Dalbade, N. 30).

Nous avons raconté dans le chapitre XX de cette histoire la part qu'il avait prise à l'établissement des Soeurs Grises dans la paroisse. Bien que les Ouvriers et les administrateurs du Bureau de charité eussent préparé de longue main leur arrivée parmi nous, à ce curé revient l'honneur de les avoir installées définitivement dans leur office.

Il se rendit encore estimable à ses paroissiens par une autre mesure. Les *bayles*, avons-nous dit page 343, se dispensaient trop facilement des processions. Ces abstentions avaient presque toujours le même motif : quelque passe-droit dans le rang qu'ils avaient la prétention d'occuper. Trouvaient-ils leur place prise, ils se retiraient sans bruit ; c'était leur manière habituelle de protester.

Mais les Pères de l'Oratoire ne se montraient guère plus assidus à ces belles cérémonies ; pour eux aussi c'était leur façon de manifester leur mécontentement à la paroisse. Ils savaient, en effet, combien les paroissiens étaient jaloux de l'éclat de ces solennités extérieures et en les diminuant par leur absence, ils étaient sûrs de molester la population. Il faut attribuer à la religion et à la fermeté du nouveau recteur le changement qui s'opéra dans

les usages de la communauté dès l'année 1773 ; à partir de cette année, les Pères reprirent leur place dans les processions et les suivirent avec assiduité (Reg. 123, année 1775)

Durant les premières années de ce rectorat, les Ouvriers furent presque toujours maintenus en charge ; c'est que des affaires litigieuses demandaient à être vaillamment défendues. En 1764, ils firent cause commune avec les marguillers et les commissaires des autres paroisses pour agir contre la municipalité de Toulouse, au sujet des réparations qu'exigeaient les églises, les cimetières et les habitations presbytérales. La commune avait pris à sa charge, dans le principe, l'entretien de ces immeubles et elle prélevait pour cela un impôt spécial sur tous les habitants. Or, en 1764, elle prétendit que chaque établissement religieux devait supporter la dépense de ces réparations. Cette décision prise brusquement et sans avoir été signifiée à l'avance, pouvait mettre les paroisses dans une gêne extrême. A la Dalbade, par exemple, on avait fait au clocher, aux toitures de l'église et au cimetière des travaux d'entretien considérables et dont les frais étaient encore dûs ; on ne les aurait certainement pas entrepris si l'on n'avait pas compté sur les premiers engagements de la ville. Nous n'avons pas pu découvrir comment se termina cette affaire ; nous savons seulement qu'elle avait donné de graves soucis aux administrateurs des finances paroissiales.

Pareilles étaient les inquiétudes de l'économe de la communauté. L'archevêque de Toulouse, circonvenu par les intrigues d'un certain Abadie, avait conseillé au supérieur de l'Oratoire d'acheter au prix de 12.161 livres la maison de ce dernier, qui était contigue à celle des religieux. Les Pères n'avaient que faire de cette habitation ; pourtant le supérieur général permit qu'on l'achetât. Combien cette acquisition dut lui paraître désavantageuse, lorsqu'il apprit qu'Abadie demandait, non pas 12.161 livres, mais 13.000# en chiffres ronds. Il se résigna et le contrat fut passé (Dalbade, N° 41)

Cette grosse dépense n'empêcha pas le P. Esparron d'embellir, qqs années après, la propriété de l'Espinglière, située près de Plaisance, sur le Touch. Dans le but assurément très charitable d'en faire un lieu de délassement pour les religieux, aux époques où les travaux

de la paroisse permettent qq. repos, il fit meubler un certain nombre de chambres « fort gracieuses ». Mais, quand on s'aperçut que, pour le moindre Père en vacances, il fallait déplacer cuisinier, domestique, cheval et voiture, sans compter le matériel du ménage, on perdit le goût de ces excursions. Le supérieur fut à peu près seul à jouir des agréments de l'Espinglière, et, après son départ, aucun religieux n'y mit les pieds que pour les affaires (Registre des délibérations, année 1768)

A la date du 12 mai 1771, une délibération de l'assemblée paroissiale nous apprend que la grosse cloche fondue en 1593 s'était fêlée. « Cette cloche, dit Barthès, portait les noms de Jean Daffis, prévôt de St. Etienne et de Dons Purpan, curé. » L'Assemblée charges les Ouvriers d'informer les capitouls de cet accident et de leur demander un secours en argent pour la refonte de la cloche. Les capitouls firent la sourde oreille et l'intendant de la province dut leur imposer l'année suivante, 12 juin 1772, la contribution demandée. Dans une autre assemblée générale, il avait été décidé qu'on ferait refondre aussi la cloche dominicale et la carêmale pour les mettre en harmonie avec le bourdon. Celui-ci fut refondu, au commencement d'octobre 1793, dans une salle basse du collège royal, par un ouvrier de Montauban qui vint tout exprès à Toulouse. Il fut bénit, le 26 de ce même mois, par Loménie de Brienne, en présence des capitouls qui assistaient à la cérémonie comme parrains. (Barthès : Heures perdues, année 1773)

Le 7 septembre 1777, une somme de 1600 livres fut votée pour la restauration et l'agrandissement de l'orgue construit par le célèbre Micot (Dalbade, N. 141, année 1769 à 1772)

De tous les évènements qui ont marqué le rectorat du P. Esparron et qui ont mis en évidence sa grande charité, il n'y en a pas de plus grave que l'inondation de 1770. La conduite du curé durant ce désastre, son courage, son dévouement aux victimes du fléau, excitèrent l'admiration publique et arrivèrent à la connaissance du roi. Louis XV lui décerna des éloges et une récompense ; nous trouvons la mention et la date de ce fait dans une lettre du P. Arcère, oratorien, à Delpech, ancien directeur de la Messagerie. Le 16 janvier 1772, il lui écrivait : « Je vois dans le journal politique et historique que le roi lui accorde une pension de 1200 livres sur une abbaye à cause du zèle et de la charité qu'il a montrés dans la dernière inondation. Dieu l'en récompensera. Le roi qui tient sa place en ce monde, lui

en donne un échantillon et le met par là à portée de faire plus de bien. »
(Dalbade, N° 17, lettres diverses)

Deux ans s'étaient donc écoulés avant que le roi eût songé à récompenser l'action héroïque du P. Esparron ; c'était un retard sensible ; mais de tels oublis ne sont pas faits pour surprendre ni décourager les hommes de coeur.

On se mit à réparer, dans Tounis, les ruines que l'inondation avait faites. Le travail avançait lentement, s'il faut s'en rapporter à cette phrase d'une lettre du prince de Beauveau, gouverneur de Languedoc, au même Delpech : « La province fait travailler aux réparations de l'inondation. Je désirerais que cela pût aller plus vite pour calmer les alarmes des habitants du quartier de Tounis. » (Ibid)

Peut-être que ces lenteurs provoquèrent la rédaction du <u>Mémoire pour les habitants de Tounis</u>, dont une copie manuscrite se trouve aux archives de la Hte Garonne. Les affirmations de ce mémoire confirment ce que nous avons dit de Tounis dans notre étude préliminaire. On y évalue la population de l'Ile à 2000 habitants .... (Dalbade. N° 77)

Nous arrivons à la fin du rectorat du P. Esparron. Il dut prendre prématurément sa retraite pour cause de maladie et céda sa charge au P. Léty, qui venait d'être envoyé à Toulouse avec le titre de supérieur de la communauté.

Avant de résigner ses fonctions, le P. Esparron put voir une liturgie nouvelle et nationale se substituer par la volonté de l'archevêque à l'antique liturgie romaine. L'ordonnance épiscopale était datée du 24 octobre 1778 et devait sortir son effet le 29 Novembre, premier dimanche de l'Avent de la même année. Six ans après, le 1 août, le même archevêque notifiait à ses diocésains l'édit royal qui désignait les fêtes d'obligation, réduites à 19 par suite de l'introduction de la nouvelle liturgie. De ce nombre était la Nativité de la Ste Vierge, fête patronale de la Dalbade.

Le P. Esparron fut envoyé en 1782 supérieur à N.D. de Grâces en Provence.

où il résida jusqu'en 1792.

A cette date, contraint par la Révolution de choisir entre l'exil et l'échafaud, il se réfugia en son pays natal et parvint à s'y cacher jusqu'à la fin de la tourmente.

Il mourut en 1802

Son portrait est exposé dans le parloir des soeurs de la Charité de la Dalbade.

---

p. 341 = C'est le P. Esparron qui fut chargé en mai 1768 de demander 3 soeurs de charité à Paris.
Le contrat fut passé le 10 juin 1768 et 3 soeurs partirent aussitôt de Paris.

Abbé Laure : Histoire de N. D. de Grâces de Cotignac, Marseille, 1886 in 8 =
p. 221 " Le P. Esparron se retira à Aups, (Non) dont il était originaire. "